

Plutôt abroger le Concordat Alsace-Moselle que d'y inclure l'islam !



Lorsque je participais aux réunions de travail du Haut Conseil à l'Intégration, sous la direction de Patrick Gaubert, je demandais, outre l'interdiction du voile en France, la fin du Concordat Alsace-Moselle, afin que tout le territoire français fût soumis à la loi de 1905 (1).

Mes deux requêtes furent rejetées : la première au motif que j'allais déclencher une véritable guerre civile ; la seconde parce que je risquais de rallumer un incendie éteint depuis longtemps.

Pour l'heure, à défaut d'incendie, c'est l'islam qui s'étend toujours plus sur la France, notamment depuis que les Républicains proposent de l'inclure dans le Concordat. Comme le déclare Arlette Grosskot (2) au journal *Le Monde*

: « *Faisons l'expérience de l'intégration de l'islam dans le régime concordataire !* ».

Si encore Arlette Grosskot était la seule à parler ainsi ! Mais non : François Baroin, Nathalie Kosciusko-Morizet et François Grosdidier tiennent le même discours, sans en mesurer les conséquences, car, à leur tour, les musulmans nous disent : « *L'islam est la deuxième religion de France. Il faut arrêter de vous fermer les yeux, nous ne reviendrons pas en arrière. Vous devez permettre aux musulmans d'exercer leur religion* ».

D'où l'enthousiasme des musulmans pour cette proposition – qui leur permettrait de bénéficier de subventions publiques, de locaux, et surtout d'enseigner l'islam à l'école.

Or, l'islam ayant le don de nous faire commettre les pires erreurs, d'aucuns envisagent même d'élargir le Concordat à toute la France (sic), si bien qu'il n'y aurait plus de différence entre l'Alsace-Moselle et la France !

Pas mal, non ?

Maurice Vidal

(1) L'Alsace-Moselle bénéficie aujourd'hui encore du régime concordataire français parce que ce territoire était allemand lorsque fut votée la loi de séparation de l'Église et de l'État, le 9 décembre 1905.

(2) Arlette Grosskot est députée du Haut-Rhin (5e circonscription).